

HONORAIRES

(T.V.A INCLUSE A 20 %)

Transactions :

PROPRIETES BATIES :

- ⇒ jusqu'à 200.000 € 7 % TTC.
- ⇒ de 200.000 € à 350.000 € 6 % TTC.
- ⇒ au dessus de 350.000 € 5 % TTC.

TERRAINS CONSTRUCTIBLES :

- ⇒ jusqu'à 100.000 € 10 % TTC.
- ⇒ de 100.000 € à 200.000 € 8 % TTC.
- ⇒ au dessus de 200.000 € 7 % TTC.

PROPRIETES AGRICOLES :

6 % TTC.

FONDS de COMMERCES,

LOCAUX PROFESSIONNELS :

8 % TTC

Estimation :

A partir de 120 € TTC